


CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



LE FINANCEMENT DU SPORT PROFESSIONNEL

Rédacteur

- Service de la Coordination et de la Gestion Administrative du CÉSECÉM



Télécharger le document



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	page : 3
LE FINANCEMENT DU SPORT PROFESSIONNEL	page : 4
Le financement du sport professionnel en France	page : 4
La situation en Martinique.....	page : 7
Les effets de la crise sanitaire sur le financement public du sport professionnel	page : 9
CONCLUSION	page : 13
SOURCES.....	page : 14

INTRODUCTION



Le sport, qu'il soit amateur ou professionnel, est devenu un phénomène social majeur. Son impact peut facilement s'observer par la place qu'il occupe dans tous les médias, mais également dans la vie quotidienne des citoyens. Le sport est régulièrement présenté par l'OCDE comme une nouvelle source de croissance du fait de sa relative résistance aux chocs conjoncturels et des nombreuses externalités qu'il engendre.

Le sport est un puissant moteur économique, créateur de richesses et d'emplois. Au cours de ces 20 dernières années, l'économie du sport s'est considérablement développée avec un taux de croissance annuel plus de 2 fois supérieur à celui du PIB mondial (<https://bibliothequer.com/essai/le-financement-du-sport>).

La France est le pays qui consacre le plus d'argent au sport au sein de l'Union européenne. Toutes dépenses sportives confondues, le financement annuel du sport s'élève à près de 40 milliards d'euros avec à la fois un financement public, une part croissante de dépenses privées et un financement spécifique pour l'organisation de grands événements sportifs comme les Jeux Olympiques (Vie publique – Juillet 2021 – <https://www-vie-publique-fr.ezproxy.u-pec.fr/eclairage/274760-qui-finance-le-sport-en-france>)

Le secteur amateur et le secteur professionnel sont 2 facettes indissociables et interdépendantes d'une même discipline sportive. Ces deux secteurs ont besoin l'un de l'autre pour leur développement. Ainsi, les fédérations et les clubs locaux, avec l'appui des dirigeants et des éducateurs, encadrent

la pratique amateur. Parallèlement, le sport professionnel, spectacle vivant au même titre qu'un concert, draine derrière lui un grand nombre de spectateurs et de téléspectateurs tout en suscitant des vocations.

Le sport professionnel est un secteur très important de l'économie générant des flux de transactions et des gains considérables. En croissance continue depuis les années 80, il s'est développé, notamment, en raison de la déréglementation monétaire et financière, des modifications législatives, et de la globalisation économique.

Dans un premier temps, nous évoquerons les différentes sources de financement du sport en France. Ensuite, nous aborderons l'évolution du modèle européen de financement du sport et les effets de la crise sanitaire sur le financement du sport professionnel en France. Enfin nous traiterons de la situation en Martinique par rapport au financement public du sport professionnel, ceci afin de mieux cerner cette problématique dans sa globalité.



Le financement du sport professionnel en France

La France compte près de 16 millions de licenciés. Deux tiers des Français de plus de 15 ans ont pratiqué du sport au moins une fois dans l'année selon le [baromètre national des pratiques sportives 2018](#).

Le financement public

Le financement du sport en France est dû à la contribution de 4 grands acteurs :

- **L'État** dont le soutien financier essentiel apporté par le ministère des Sports ;
- **Le mouvement sportif** qui rassemble les licenciés, bénévoles et associations sportives affiliées aux fédérations sportives, elles-mêmes regroupées au sein du Comité national olympique et sportif français ;
- **Les collectivités territoriales** particulièrement les communes et les intercommunalités ;
- **Les entreprises privées** qui interviennent en tant que mécènes, annonceurs ou par le biais d'investissement.

La dépense publique annuelle dirigée vers le sport avoisine les 15 milliards d'euros, selon un [rapport remis au Premier ministre le 26 novembre 2018 par la députée Perrine GOULET](#).

En 2017, l'État a injecté environ 6,4 milliards d'euros dans le sport selon l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP). L'essentiel de

cette dépense est orienté vers le sport scolaire et le sport de haut niveau. Le ministère de l'éducation nationale est ainsi le premier contributeur au sein de l'État, avec 5,5 milliards d'euros, en moyenne, depuis 2014, loin devant le ministère des sports qui finance à hauteur de 800 millions d'euros.

L'Agence Nationale du Sport (ANS)

Une partie du budget du ministère des sports subventionne l'[Agence Nationale du Sport \(ANS\)](#) dont les principales missions sont de :

- Soutenir les associations sportives ;
- Développer la pratique sportive locale ;
- Financer des équipements sportifs ;
- Participer à l'organisation de grands événements sportifs internationaux.

Son budget s'élève à 284 millions d'euros dont la moitié correspond à une subvention du ministère des sports et l'autre moitié du produit de taxes sur les paris sportifs. Cette somme inclut une dotation de 61 millions d'euros pour les fédérations sportives.

Le financement du handisport

Un effort en direction du handisport est réalisé depuis la création des Jeux paralympiques de 1960 à Rome. L'Agence Nationale du Sport (ANS) contribue aujourd'hui au financement d'équipements sportifs et à l'acquisition de matériel spécifique destiné à l'accessibilité des installations pour les personnes atteintes de handicaps. Par ailleurs, une enveloppe, dont le montant global a été augmenté en 2020 vient soutenir les associations sportives affiliées à la Fédération handisport, laquelle disposait d'un budget d'environ 10 millions d'euros en 2019.

La taxe BUFFET

Il existe une solidarité entre le sport professionnel, générateur de revenus importants, et le sport amateur. Cette solidarité s'organise autour de la taxe instaurée par Marie-George BUFFET, Ministre des sports en 2000. Cette taxe impose aux fédérations sportives qui bénéficient de la vente de droits télévisuels de reverser 5% des droits perçus à l'Agence Nationale du Sport (ANS). Sur l'assiette globale de la taxe, 85% provient du football professionnel, 5% du rugby et 2% du tennis. Cette somme est destinée aux associations sportives locales et à la formation des animateurs. Les compétitions organisées par les détenteurs de droits situés à l'étranger ne sont cependant pas soumises à cette taxe. Les droits cédés dans le cadre de l'organisation des jeux olympiques, des coupes du monde et coupes d'Europe de football ne sont pas soumis à cette taxe.

Les Collectivités Territoriales

Elles soutiennent le sport en France à hauteur de 6,6 milliards d'euros environ. Cette dépense est principalement assurée par le bloc communal qui a versé 6,3 milliards d'euros en 2017, soit près de 95% du total des collectivités territoriales. En 2018, sur les 330 000 équipements répertoriés dans le recensement des équipements sportifs, 67% sont gérés par des communes ou des intercommunalités et seulement 13% par des associations.

L'étude de l'ANDES «Chiffres clés du financement public du sport professionnel – Saison 2015-2016» a été réalisée dans le cadre de sa commission interne «Grandes Villes – Sport Professionnel», et fait

suite à l'étude sur «La redevance de mise à disposition des équipements sportifs professionnels» réalisée en 2014.

Cette enquête est le fruit d'un partage d'expériences disponible et mise à jour tous les 2 ans à partir du réseau de l'ANDES qui compte à ce jour plus de 4 000 communes.

Elle s'est principalement intéressées au financement public des 6 disciplines collectives professionnelles masculines et féminines, à savoir, le Football, le Rugby, le Basket-ball, le Handball, le Volley-ball, et le Hockey-sur-glace.

Ce sont plus de 300 Communes et Groupements intervenants dans le financement des clubs professionnels qui ont été contactés pour un recueil de données concernant principalement :

- Les montants des subventions et des achats de prestations de services alloués par les collectivités territoriales ;
- Les montants de redevance de mise à disposition des équipements sportifs relevant du domaine public.

La question de la cession des infrastructures sportives publiques au club résident a également été intégré à cette enquête.

Retrouvez les résultats de cette enquête en cliquant sur le lien suivant : <https://www.andes.fr/actualites/les-chiffres-cles-du-financement-public-du-sport-professionnel-une-etude-de-l-andes-portant-sur-la-saison-sportive-2015-2016/>

Selon l'INJEP, le financement public est stable depuis 2014. Alors que la dépense sportive nationale globale croît de manière importante, la dépense privée prend peu à peu le pas sur la dépense publique. Pourtant, la dépense sportive fait l'objet d'une politique de maîtrise des coûts, tant à l'échelon local qu'au niveau national. Ainsi, 26% des communes interrogées par l'[Association Nationale Des Elus en charge du Sport \(ANDES\)](#) déclarent avoir baissé leurs subventions au sport entre 2015 et 2016.

1.1.2 La part croissante de la dépense privée

Les Français sont les premiers financeurs du sport en France, avec une dépense de 17,3 milliards d'euros en 2017 d'après le [rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental \(CESE\) sur l'économie du sport](#) et même 19,9 milliards d'euros selon l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP). Cette dépense prend en compte les achats d'articles de sport (chaussures, vêtements...) ainsi que les dépenses liées aux abonnements, adhésions ou droits d'accès à un équipement.

Selon le [Rapport de 2019 consacré à la politique du sport par le Conseil d'État](#), les ménages ont dépensé en moyenne près de 250 euros en articles de sport et 150 euros en services sportifs sous forme notamment de cotisations ou d'abonnements aux clubs et associations sportives. La dépense sportive des ménages progresse de manière régulière puisqu'elle était seulement de 15 milliards d'euros en 2009.

Aussi, les entreprises complètent la dépense sportive nationale. Une grande partie de ces sommes est orientée vers le sport professionnel de haut niveau, notamment le football professionnel. Les chaînes de télévision viennent de rehausser sensiblement leur offre pour l'achat des droits de diffusion de la Ligue 1 de football. Ce financement alimente directement les clubs professionnels en fonction de leur classement.

Un certain nombre d'entreprises soutiennent les associations sportives. Ce financement prend principalement trois formes :

1. **Le mécénat**, qui est un soutien matériel apporté sans contrepartie de la part du bénéficiaire, contrairement au parrainage. Il est surtout utilisé par les TPE-PME dans le cadre de projets locaux. La loi de finances de 2019 a étendu le bénéfice fiscal perçu par les entreprises en retour de leur mécénat ;

2. **Le parrainage ou sponsoring**, qui est le plus utilisé en France. Les sommes engagées au titre du parrainage du sport sont estimées à environ 3 milliards d'euros par an. Elles servent également à financer des sportifs de haut niveau à titre individuel ;

3. **Le naming**, qui consiste pour une entreprise, à donner son nom à une compétition, une enceinte ou une équipe sportive. Il reste encore peu utilisé en France, contrairement à d'autres pays comme l'Allemagne. Le cumul des sommes reçues par les 12 enceintes qui ont reçu un nouveau nom est estimé à 2 millions d'euros annuels.

Le financement privé peut prendre également la forme d'un soutien à la construction d'équipements sportifs, le plus souvent de grande taille. Dans le cadre de l'Euro 2016 de football, de nombreux stades ont été financés selon la formule du Partenariat Public Privé (PPP). Ce dispositif autorise les entreprises privées à se voir concéder la gestion des événements sportifs des stades publics en échange de l'investissement de départ pour rénover ou construire un stade.

La part de l'emploi privé dans le secteur du sport représente plus de la moitié des emplois, soit environ 125 000 personnes sur les 230 000 emplois liés au sport (postes à temps partiel inclus), avec une croissance de 3% entre 2009 et 2015.



La situation en Martinique



Les principaux acteurs de la gestion des activités sportives en Martinique (CTM, DRAJES et CTOSMA), indiquent qu'il n'y a pas de clubs ou de structures professionnels sur le territoire. Le constat est unanime : aucune stratégie de financement du sport professionnelle n'est mise en place.

Il existe des aides ponctuelles visant à soutenir des sportifs professionnels martiniquais sur le plan financier et logistique, et, peut-être dans un avenir proche, des partenariats et autres collaborations avec des clubs professionnels nationaux et internationaux.

Des aides sont allouées occasionnellement :

- La CTM indique avoir aidé certains sportifs martiniquais qui sont devenus professionnels

Le financement des grands événements sportifs

Dans le cadre de l'organisation de grands événements sportifs internationaux, le financement public est relativement réduit au regard de l'ensemble des investissements. Afin de mieux cerner cet aspect du financement du sport, nous prendrons l'exemple de 2 grands événements sportifs que sont l'Euro 2016 de Football et les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

1.2.1 Exemple de l'Euro 2016 de football

La dépense publique consacrée à la construction ou à la rénovation des stades, ainsi que des transports les desservant, est estimée à 1,5 milliard d'euros d'après un rapport de la Cour des comptes daté de septembre 2017, dont 1,1 milliard directement consacrés à l'organisation de l'événement. La plus grande partie de cet effort a été supporté par les collectivités territoriales. Le Centre National Du Sport (CNDS) qui a porté le soutien financier de l'État à près de 270 millions d'euros alors que 152 millions avaient été prévus en 2013. 46 millions

par la suite ou qui avait besoin de financement afin de boucler des budgets pour leur activité sportive.

- Des cadres techniques, des dirigeants, des associations sportives ou encore des coaches sportifs peuvent être aidés par les acteurs du sport en Martinique pour la formation, l'obtention de diplômes ou le développement et la structuration de certaines activités sportives.

Les martiniquais financent de manière indirecte le sport martiniquais par les impôts et en payant leur abonnement aux chaînes de télévision, permettant à celles-ci de reverser des droits TV aux clubs professionnels dans le cadre des différentes compétitions nationales et internationales.

d'euros ont été consacrés par l'État à la sécurisation de l'événement.

L'événement a toutefois généré des revenus importants de l'ordre de 1,2 milliard d'euros de retombées économiques directes (dépenses des spectateurs, tourisme) en 1 mois. Il faut préciser que près de 600 000 touristes étrangers sont venus assister à l'événement.

<https://www.ccomptes.fr/fr/les-soutiens-publics-leuro-2016-en-france>

1.2.2 Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris repose sur un financement essentiellement privé. L'État ne prévoit d'intervenir que dans le financement des infrastructures, hors Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et paralympiques (COJO), de manière mesurée, et le financement de la sécurité.

Globalement, l'investissement nécessaire à l'organisation des Jeux 2024 avoisine les 6 milliards d'euros (Le Monde – Février 2015). Il se décline en deux grandes catégories de dépenses :

1. **Le budget du COJO** définit par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Il s'agit de l'ensemble des dépenses liées aux infrastructures sportives temporaires, à l'aménagement et au fonctionnement des sites, au transport et la restauration des personnes accréditées, aux ressources humaines, à la communication. Le montant prévisionnel s'élève à 3,2 milliards d'euros :

- 1/3 financé par le Comité International Olympique (CIO)
- 1/3 financé par des entreprises privées partenaires.
- 1/3 financé par la billetterie

Le concours de l'État est prévu à hauteur de 3% de ce budget prévisionnel. (Le Monde – Février 2015)

2. **Le budget hors COJO**, correspond au budget mobilisé pour construire ou rénover des infrastructures permanentes utilisées pendant les Jeux qui ont également vocation à servir la population pendant plusieurs décennies (logements, infrastructures de transport, etc). Ce budget est estimé à 3 milliards d'euros. La participation de l'État soutiendra une partie des dépenses liées à la maîtrise d'ouvrage public, estimées à près d'un milliard d'euros.

(Le Monde – Février 2015)

<https://www.lemonde.fr/blog/ecosport/2015/02/25/jo-a-paris-en-2024-quels-couts-quels-benefices/>

<https://www-vie-publique-fr.ezproxy.u-pec.fr/eclairage/274760-qui-finance-le-sport-en-france>



Les effets de la crise sanitaire sur le financement public du sport professionnel

La crise sanitaire plonge les clubs sportifs professionnels dans les abîmes économiques. En 2020, la crise sanitaire a entraîné l'interruption des championnats, puis le huis-clos. L'incapacité du diffuseur Mediapro à tenir ses engagements financiers n'a rien arrangé au niveau du football professionnel. Le retour du public dans les stades est porteur d'espoir mais ne comblera le manque à gagner subi depuis le début de la crise sanitaire. L'analyse des JO de Tokyo, organisés sans spectateur, constitue un retour d'expérience très riche afin de tirer les enseignements pratiques d'une organisation en situation de crise et du manque à gagner engendré. L'obligation du pass sanitaire pour la pratique sportive ou pour assister à un événement sportif impacte le financement du sport professionnel.

En France

L'économie apparaît très dégradée dans des disciplines comme le rugby, le basket-ball et le handball qui se financent vraiment sur les recettes liées aux matchs. Pour le football, à la crise sanitaire, s'est ajoutée la celle des droits télévisuels avec le départ de Mediapro et la consultation lancée pour trouver un nouveau diffuseur. Actuellement, CANAL+ et Amazon Prime se partagent les droits télévisés liés au championnat de ligue 1.

Les recettes sont donc très fortement impactées pendant que les charges sont maintenues, notamment au niveau des salaires qui représentent environ les deux-tiers des budgets des clubs professionnels.

Les mesures de confinement instaurées pour faire face à la crise sanitaire ont interrompu l'organisation des compétitions sportives, mais également la pratique récréative du sport, entraînant l'arrêt d'une grande partie de l'activité économique du sport. Selon une étude de sportbusiness.club datée d'avril 2020 (<https://sportbusiness.club/marché-du-sport-plus-de-3-milliards-de-pertes/>), la perte de chiffre d'affaires des entreprises de la filière sport serait de plus de 3 milliards d'euros sur le premier semestre 2020. La perte est estimée à près de 500 millions d'euros dans le secteur marchand.

Selon l'observatoire économique du groupe bancaire BPCE (Banques Populaires et Caisses

d'Épargne), la filière sport a connu une baisse d'activité de 21% en moyenne en 2020. Dans son [deuxième baromètre](#), BPCE estime la chute de l'activité de la filière sport à -21% entre 2019 et 2020. Les économistes du groupe bancaire, [partenaire premium](#) du comité Paris 2024, rappellent que la baisse moyenne est de -8,3 % pour l'ensemble de l'économie et précisent : « Si l'on tient compte de la croissance qui était attendue en 2020, la perte d'activité liée à la crise sanitaire peut être évaluée à 25 % ».

Tous les secteurs de la filière ne sont pas égaux face à la récession puisque le coaching et les professeurs de sport enregistrent une baisse d'activité de 32% quand elle est de 21% pour les [salles de sport](#) et de 12% pour la vente et locations d'articles de sport. Le sport professionnel, à l'arrêt lors du premier confinement et qui se joue à huis clos depuis des mois, est lui aussi durement touché avec un recul de moins 30%, comme pour les 360 000 associations sportives, qui pesaient 13,1 milliards d'euros sur un total de 90,8 milliards dans le premier baromètre de BPCE. Il résulte de la baisse des adhésions et de l'arrêt des compétitions et événements. Le premier baromètre de BPCE estime à moins 30% la baisse des revenus des associations sportives en 2020. Les pertes estimées dans ce secteur se chiffrent à environ vingt (20) milliards d'euros.



En 2020, le Gouvernement s'est mobilisé pour soutenir l'activité économique et l'emploi. Le secteur sportif (entreprises et associations) a bénéficié des mesures de droit commun comme l'activité partielle, l'accès au fonds de solidarité et aux Prêts Garantis par l'Etat. Le Ministère des Sports a mis en place des mesures à destination des entreprises du secteur du sport en France, impactées par les effets de la crise sanitaire. Les principales mesures ont été :

- L'exonération totale de cotisations sociales de mars à juin 2020 pour les TPE et le PME les plus touchées par la crise sanitaire ;
- L'accès au fonds de solidarité élargi de juin à décembre 2020 aux structures comptant jusqu'à 20 salariés et 2 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- Le plafond des subventions porté de 5 000 à 10 000 euros dès le mois de juin 2020.

De nombreux acteurs ont eu recours aux aides gouvernementales mises en place dès le premier confinement :

- 38% des entreprises interrogées disent avoir contracté un Prêt Garanti par l'État (PGA)
- 56% ont utilisé le chômage partiel

Le Ministère des Sports a obtenu des mesures sectorielles supplémentaires comme la prolongation de l'activité partielle jusqu'à fin septembre, la prolongation et l'élargissement du fonds de solidarité jusqu'à fin 2020 et l'exonération de cotisations sociales pour les TPE et les PME. Avec près de 3 milliards d'euros d'aides cumulées, les mesures d'urgence exceptionnelles mises en place par le Gouvernement ont permis de couvrir tous les champs du sport, qu'il soit professionnel ou amateur, et d'amortir les premiers effets de la crise.

En septembre 2021, un dispositif spécifique du plan de relance a été proposé au soutien du secteur du sport, à hauteur de 120 millions d'euros sur deux (2) ans, venant abonder le budget de l'Agence Nationale du Sport, et réparti en trois (3) enveloppes :

- L'une dédiée à la création d'emploi dans le secteur des associations sportives qui renforce le « plan jeunes » et s'élève désormais à 40 millions d'euros ;
- L'autre de 50 millions d'euros visant à favoriser la transition énergétique des équipements sportifs, en plus des fonds issus de la DSIL auxquels les acteurs du sport pourront élargir ;
- Une mesure de 30 millions d'euros, au service des clubs et des fédérations sportives, dont 9 millions d'euros pour accompagner leur développement numérique.

Le CoSMoS, l'organisation patronale du sport, a mené une enquête en juin 2020 auprès de 5 500 structures sportives adhérentes (clubs associatifs, fédérations, organes déconcentrés, salles de sport, organisateurs d'événements sportifs, etc.) pour mesurer l'impact de la crise sanitaire et les interroger sur la reprise de leurs activités. L'enquête du CoSMoS souligne que :

- 78% des entreprises interrogées considèrent ces mesures supplémentaires comme pertinentes ;
- 59% déclarent avoir l'intention de recourir à ces mesures supplémentaires ;
- 77% des sondés ont toujours recours à l'activité partielle (dont 61% pour l'intégralité de leurs salariés) ;
- 85% des employeurs du sport ont pris connaissance des guides édictés par le Gouvernement, notamment ceux du ministère des Sports sur la reprise de l'activité ;
- 79% ont jugés ces mesures adaptées à la reprise pratique de leurs activités.

74% des entrepreneurs du sport se déclarent confiants quant à l'avenir de leur propre entreprise et 66% estiment que la filière dans son ensemble a les moyens et la capacité de renouer avec la croissance à moyen terme. Cependant, certaines structures sportives font encore face à des difficultés dans la reprise de leurs activités, notamment l'approvisionnement en matériel ou bien le nettoyage des locaux.

Le pass sanitaire a eu des répercussions sur la pratique sportive en général :

- Au niveau amateur, les associations sportives ont enregistré une baisse significative des inscriptions. Les contraintes liées à l'acquisition du pass sanitaire représentent un frein à la pratique sportive, surtout pour les 12-17 ans pour lesquels les parents refusent, parfois, catégoriquement de les inscrire. Les spectateurs sont moins nombreux pour les mêmes raisons évoquées précédemment.
- Au niveau du sport professionnel, la contrainte est moindre car, de manière générale, les athlètes sont testés plusieurs fois par semaine, pour ceux qui ne présentent pas un schéma vaccinal complet. On peut donc considérer que la grande majorité des sportifs professionnels ont leur pass sanitaire et que cela ne pose pas de problème à l'instar de ceux rencontrés dans le milieu amateur. L'obligation du pass sanitaire pour les spectateurs peut représenter un risque de baisse des recettes en raison de la diminution de la vente de billets et de produits dérivés dans les enceintes sportives lors des événements.



A l'international : l'exemple des JO 2020 de Tokyo

Les Jeux Olympiques 2020 de Tokyo ont été organisés en 2021 dans un contexte particulier. En effet, la crise sanitaire a provoqué beaucoup de changements et d'adaptations pour l'organisation de ces jeux. Reportés d'une année à cause de la crise sanitaire, les JO 2020 de Tokyo, qui se sont déroulés du 23 juillet 2021 au 08 août 2021, seraient les jeux les plus chers de l'histoire. La crise sanitaire ayant engendré des coûts supplémentaires, le budget initial a connu un dépassement de 2,3 milliards d'euros entre 2020 et 2021.

Une étude menée par Katsuhiko Miyamoto, Professeur de Sciences Economiques à l'Université de Kansai, a estimé que l'annulation des JO 2020 de Tokyo entrainerait un manque à gagner de 35,6 milliards d'euros pour le Japon. Cette même étude évaluait à 11 milliards d'euros le manque à gagner si le nombre de spectateurs était réduit de moitié. Or, les JO 2020 se sont déroulés sans spectateurs.

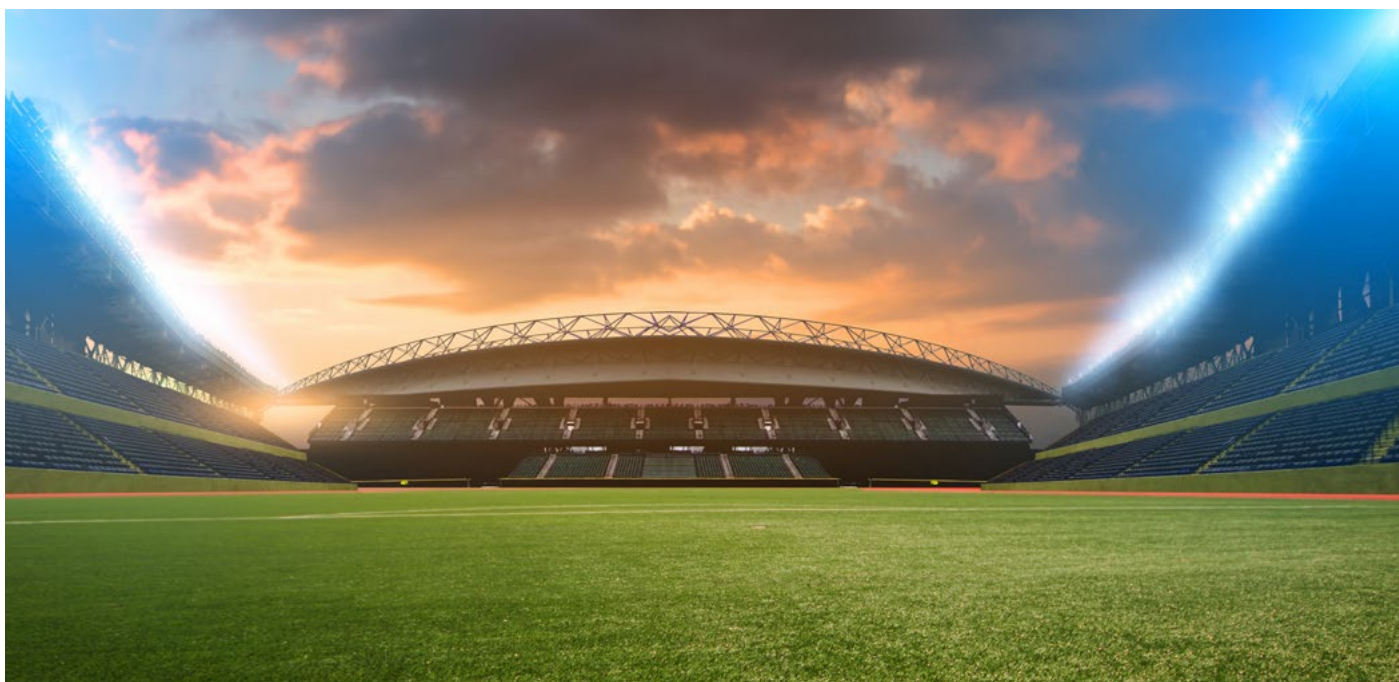
Trois semaines après la fin des Jeux Olympiques de Tokyo, le Professeur Katsuhiko Miyamoto a réalisé une étude analytique sur l'impact économique de ces jeux. Il affirme avoir calculé les pertes respectives de chaque entité de façon objective en se basant sur les chiffres annoncés publiquement par les institutions responsables. Les pertes financières conséquentes sont dues essentiellement aux nouvelles dispositions prises dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid 19 avec notamment l'absence de spectateurs durant les épreuves. Les principales informations de l'étude sont :

- Une perte de plus de 20 milliards de dollars selon le comité d'organisation ;
- L'édition olympique la plus chère de l'histoire ;
- Les recettes en billetterie réduites à néant par l'absence de spectateurs creusant ainsi le déficit ;
- Une baisse des dépenses de consommation des visiteurs étrangers moins nombreux que prévu et moins dépensiers à cause des mesures sanitaires ;
- Un programme marketing record estimé à plus de 3 milliards de dollars ;
- Une part de déficit de 12,8 milliards de dollars assumée par le gouvernement métropolitain de Tokyo ;
- Une part de déficit de 7,9 milliards de dollars supportée par le gouvernement japonais ;
- Un impact positif de la construction des installations (Village olympique – Stade national) ayant déjà rapporté 27 milliards de dollars à l'économie japonaise.

Les autres chiffres concernant les JO 2020 de Tokyo sont :

- 7,13 milliards d'euros de budget initial en 2020 ;
- 13 milliards d'euros de budget final en 2021 ;
- 11 090 athlètes dont 48,8% de femmes ;
- 206 pays représentés ;
- 33 sports pour 339 épreuves disputées ;
- 42 sites de compétitions ;
- 365 jours de retard ;
- Les investissements et les infrastructures auraient fait croître le PIB japonais de 57 milliards d'euros entre 2016 et 2019.





CONCLUSION

Le sport professionnel et son financement représentent une part importante dans l'économie mondiale. Les deux ont évolué avec la médiatisation grandissante et l'admiration du public pour les sportifs. Actuellement, le financement du sport professionnel se fait essentiellement grâce aux droits d'image qui se traduisent par des moyens colossaux mis à disposition par les différents médias. Par exemple, en 2021, les clubs de football anglais de Premier League ont reçu plus de deux milliards d'euros de droits télévisés liés à la diffusion de leurs matchs, sans compter les sommes exorbitantes attribuées lors des différentes qualifications pour les coupes européennes et aux vainqueurs des différents championnats et autres coupes au niveau national. A titre individuel, les sportifs sont de véritables icônes publicitaires avec des contrats s'élevant parfois à plusieurs millions d'euros. En France, les sommes sont en général moins élevées par rapport à d'autres pays européens, notamment en raison d'une fiscalité plus contraignante, mais la tendance va en grandissant avec cette année l'arrivée d'un joueur comme Lionel MESSI au Paris Saint-Germain (PSG) qui provoque un affolement et des perspectives dans beaucoup de secteurs économiques avec des mouvements financiers parfois au-delà du raisonnable.

En Martinique, le sport professionnel est quasi inexistant. Cette situation entraîne une absence de mise en place de stratégies de financement dans ce domaine. Le financement du sport professionnel en Martinique se fait de manière indirecte, notamment par la population qui achète des équipements et autres services en lien avec le sport professionnel.

La crise sanitaire a provoqué la remise en question de beaucoup de transactions et la baisse de dotations à cause de l'absence de public dans les stades et d'autres désordres provoqués par celle-ci. L'analyse des impacts économiques des JO 2020 de Tokyo montre les conséquences des effets de la pandémie sur les finances du sport professionnel.

L'obligation du pass sanitaire pour la pratique sportive a provoqué la baisse des pratiquants surtout dans le milieu amateur ainsi que des manques à gagner par rapport aux spectateurs qui ne se déplacent plus et ne consomment plus dans les enceintes sportives. Les médias demeurent les seuls vecteurs capables de préserver leur visibilité auprès de la population.

SOURCES

<https://www.groupebpce.com/etudes-economiques/carnets-eco-sport-2021>

<https://www.courrierinternational.com/article/pandemie-retombees-economiques-des-jeux-olympiques>

<https://www.francsjeux.com/category/evenements>

<https://www.ouest-france.fr/reflexion/point-de-vue-la-magie-des-jeux-l-a-emporte>

<https://www.eurosport.fr/jeux-olympiques/tokyo-2020>

www.senat.fr/rap/l20-138-331/l20-138-3313.html

<https://demarchesadministratives.fr/actualites/covid-19>

<https://www.cci.fr/actualites/jo-paris-2024>

<https://www.latribune.fr/regions/ile-de-france/jo-paris-2024>

<https://www.andes.fr/actualites/les-chiffres-cles-du-financement-public-du-sport-professionnel-une-etude-de-l-andes-portant-sur-la-saison-sportive-2015-2016/>

<https://easynomics.fr/2021/06/01/jeux-olympiques-pourquoi-paris-2024-ne-sera-pas-rentable/>

<https://ici.radio-canada.ca/sports>

<https://www.ifri.org/fr/publications/editeurs-de-lifri/>

<https://information.tv5monde.com/info/ca-se-passe-comment-des-jeux-olympiques-entemps-de-covid/>

<https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/>

<https://www.bfmtv.com/economie/economie-social/france/>

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/services-conseils/>

<https://www.insee.fr/>

<https://www.sortiraparis.com/loisirs/sport/articles/>

<https://www.lemonde.fr/blog/ecosport/2015/02/25/jo-a-paris-en-2024-quels-couts-quels-benefices/>

<https://sportbusiness.club/marche-du-sport-plus-de-3-milliards-de-pertes/>

<https://www.ccomptes.fr/fr/les-soutiens-publics-leuro-2016-en-france>

<https://www-vie-publique-fr.ezproxy.u-pec.fr/eclairage/274760-qui-finance-le-sport-en-France>

<https://bibliothequer.com/essai/le-financement-du-sport>



CÉSECÉM



LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE

www.cesecem.mq

